



# DOMMAGES AUX BIENS

## Quelle est notre cible ? Le patrimoine professionnel.

- ▲ **Les entreprises industrielles et commerciales, les sociétés de services** aux activités, aux tailles, aux implantations diverses et variées, ... Ces sociétés sont confrontées à des contraintes et des risques qui leurs sont propres.
- ▲ **Les établissements hospitaliers ou scolaires privés** dont le fonctionnement s'apparente à celui d'une entreprise, avec la contrainte supplémentaire de recevoir du public.
- ▲ **Les bureaux** qui ont certaines spécificités tels que des aménagements, la possibilité d'envisager de déménager en cas de sinistre, ...
- ▲ **Les hôtels** pour lesquels il est également important de penser à l'hôtelier qui vit sur place.
- ▲ **Les acteurs de la filière viticole** confrontés à des risques spécifiques liés à la viticulture, tels que le coulage, le bris de bouteilles, ...
- ▲ **Les multisites** la couverture de ces sociétés implantées sur tout le territoire dans un seul et même contrat, nécessite beaucoup de rigueur et de savoir-faire.
- ▲ **Les immeubles** dont la superficie est supérieure à 4 000 m<sup>2</sup>.

## Pourquoi souscrire ? De nombreux risques menacent directement le patrimoine de l'entreprise. Les conséquences financières d'un seul sinistre peuvent mettre en péril la survie de l'entreprise.

Incendie, dégât des eaux, vol, événements naturels, bris, ..., de nombreux événements majeurs peuvent mettre en péril une entreprise. La solution d'assurance privilégiée doit tenir compte des spécificités de l'assuré, tels que sa taille, le secteur d'activités, les moyens de protection et de prévention mis en œuvre, ... En mettant en place des moyens de prévention et de protection efficaces et économiquement viables, l'entreprise transférera à son assureur les risques qu'elle ne peut supporter seule et bénéficiera également d'une prime d'assurance qui tient compte de ses moyens de prévention et de protection.

Chaque entreprise est confrontée à des risques et à une réalité économique, structurelle et environnementale qui lui sont propres.

## Des garanties adaptées aux besoins de toutes les entreprises

Des solutions dommages et pertes pécuniaires sur-mesure, tenant compte des spécificités du bien assuré.

- ▲ **L'incendie, le dégât des eaux et risques annexes et complémentaires.**
- ▲ **Les pertes d'exploitation ou frais supplémentaires**, en fonction des besoins de l'assuré.
- ▲ **La responsabilité civile** permettant de couvrir les dommages causés à autrui dans le cadre des activités exercées par l'assuré.
- ▲ **Le bris de machines et la Tous risques informatique.**

# Exemples

ÉVÈNEMENTS	GARANTIES
<p>▲ Un incendie s'est déclaré à l'intérieur du bâtiment à usage de garage faisant partie d'un ensemble immobilier. Le bâtiment à usage de garage a été détruit et le pignon nord du bâtiment d'habitation endommagé par les flammes et la chaleur dégagée.</p>	<p>▲ <b>INCENDIE</b>  <b>Prise en charge :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des frais de déblais et de démolition,</li> <li>- des honoraires des maîtres d'œuvre,</li> <li>- des mesures conservatoires : pose d'une barrière de protection autour des ruines du bâtiment à usage de garage,</li> <li>- des pertes de loyers des garages sinistrés,</li> <li>- de la réfection des bâtiments.</li> </ul>
<p>▲ Une explosion due à une accumulation de gaz a généré des dommages sur un four d'une fabrication de porcelaines. Le four ne pouvant fonctionner pendant la durée des travaux, l'entreprise a subi une perte d'exploitation.</p>	<p>▲ <b>EXPLOSION</b>            ▲ <b>PERTE D'EXPLOITATION</b>            Prise en charge des frais de démolition et d'évacuation et de la réfection de la fumisterie.            Prise en charge des pertes financières dues à l'arrêt de l'activité.</p>
<p>▲ Un auvent métallique du bâtiment de stockage assuré est dégradé suite à un accrochage par un véhicule.</p>	<p>▲ <b>CHOC DE VEHICULE TERRESTRE À MOTEUR</b>            Prise en charge des réparations du auvent et recours contre le responsable des dommages.</p>
<p>▲ Effondrement partiel de la toiture de l'usine assurée, par le poids de la neige.</p>	<p>▲ <b>POIDS DE LA NEIGE</b>            Prise en charge des travaux de reconstruction et des pertes financières générées par l'arrêt de production de l'usine.</p>
<p>▲ Suite à des vents violents, un hangar à usage de bureau et de musée d'aéronefs s'est effondré, endommageant ainsi les aéronefs exposés.</p>	<p>▲ <b>EVÈNEMENT CLIMATIQUE - TEMPÊTE</b>            Prise en charge du coût des réparations du bâtiment et du matériel exposé.</p>
<p>▲ Suite à des fortes pluies, des infiltrations d'eaux pluviales par la toiture et l'engorgement des canalisations d'eaux pluviales ont endommagé les embellissements de la librairie assurée.</p>	<p>▲ <b>DÉGÂT DES EAUX</b>            Prise en charge des travaux de rénovation.</p>
<p>▲ Suite à une erreur d'un préposé du château assuré, qui n'a pas fermé la vanne de vidange après le nettoyage de la cuve, le vin vidé dans cette cuve s'est écoulé par la vanne directement dans le caniveau. Une partie de la récolte a ainsi été perdue.</p>	<p>▲ <b>COULAGE</b>            Prise en charge de la perte du vin.</p>
<p>▲ Les câbles électriques de machines outils, dont les conducteurs sont en cuivre, ont été coupés et dérobés, suite à l'effraction de la porte du bâtiment assuré.</p>	<p>▲ <b>VOL</b>            Prise en charge des détériorations immobilières (la porte du bâtiment fracturée) et de la réparation des machines outils.</p>
<p>▲ Une surtension électrique a endommagé l'écran d'un poste de fraiseuse à commande.</p>	<p>▲ <b>DOMMAGE ÉLECTRIQUE</b>            Prise en charge des frais de réparation.</p>
<p>▲ Une machine en cours d'usinage de pièces en cuivre s'est brusquement arrêtée avec pour conséquence le bris de la machine et la détérioration de la pièce en cours d'usinage.</p>	<p>▲ <b>BRIS DE MACHINE</b>            Prise en charge des frais de réparation de la machine endommagée.</p>